Une image contenant texte, capture d’écran, Police, blanc

Description générée automatiquement

**ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**MISSIONS DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE POUR LES OPERATIONS DE TRAVAUX EN MARTINIQUE**

Acte d’engagement (AE)

SOMMAIRE

[ARTICLE 1 - Contractant 5](#_Toc167956685)

[ARTICLE 2 - RESPONSABILITE TECHNIQUE DU Coordonnateur SPS 6](#_Toc167956686)

[ARTICLE 3 - Prix ET MODALITES D’EXECUTION DE L’ACCORD-CADRE 6](#_Toc167956687)

[ARTICLE 4 - Nantissement ou cession de créance 7](#_Toc167956688)

[ARTICLE 5 - Durée dE l’accord-cadre 8](#_Toc167956689)

[ARTICLE 6 - Durée dES MARCHES SUBSEQUENTS ET BONS DE COMMANDE 8](#_Toc167956690)

|  |  |
| --- | --- |
| **Pouvoir Adjudicateur** | Agence Publique pour l’Immobilier de la Justice (APIJ)  67 avenue de Fontainebleau - 94270 Le Kremlin-Bicêtre |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet**  **du marché** | Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre des travaux réalisés sous maîtrise d’ouvrage APIJ en Martinique |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Accord-cadre mono-attributaire à partie forfaitaire et à marchés subséquents, sans montant minimum et un maximum de 139 000,00 € HT pour la durée totale de l’accord cadre** |  | Nantissement : |

|  |  |
| --- | --- |
| **Passation du marché** | Accord-cadre mono-attributaire passé selon la procédure adaptée application des R. 2123-1 à R. 2123-6 (procédure adaptée) et R2162-1 à R2162-6 (accord cadres) du code de la commande publique |

|  |  |
| --- | --- |
| **Mois m0** | Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois d’**avril 2025**.  Ce mois est appelé mois zéro : « mois m0 ». |
| **Représentant du pouvoir adjudicateu**r :  Monsieur le directeur général de l'APIJ  67 avenue de Fontainebleau - 94270 Le Kremlin-Bicêtre  **Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R.2191-61 du Code de la Commande Publique** :  Monsieur le secrétaire générale de l’APIJ  **Ordonnateur**:  Monsieur le directeur général de l'APIJ  **Comptable assignataire des paiements** :  Monsieur l’agent comptable de l’APIJ | |

# Contractant

**Titulaire unique / Mandataire solidaire du groupement conjoint ou groupement solidaire (***rayer la mention inutile)* **:**

Société : ………………………………………………………………………………………………………………………………………

Forme juridique : ……………………………………………….. au capital de : ………………………………

Adresse du siège social : ………………………………………………………………………………………………..

Adresse de l’établissement qui exécute la mission :  …………………………………………………………………………………………………..

N° de SIRET de l’établissement : ……………………………………………………………….

RCS : …………...................

Code APE : ………………………………

Prénom, nom et qualité de la personne ayant le pouvoir d’engager la société :

 …………………………………………………………………………………………………..

Tél. : …………………………………………………. Adresse mail de contact : ………………………………………………………

**2ème cotraitant du groupement :**

Société : ………………………………………………………………………………………………………………………………………

Forme juridique : ……………………………………………….. au capital de : ………………………………

Adresse du siège social : ………………………………………………………………………………………………..

Adresse de l’établissement qui exécute la mission :  …………………………………………………………………………………………………..

N° de SIRET de l’établissement : ……………………………………………………………….

RCS : …………...................

Code APE : ………………………………

Prénom, nom et qualité de la personne ayant le pouvoir d’engager la société :

 …………………………………………………………………………………………………..

Tél. : …………………………………………………. Adresse mail de contact : ………………………………………………………

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières dénommé ci-après « CCP » et des documents qui y sont mentionnés ;

Après avoir produit les attestations prévues par le Code de la commande publique ;

M'engage (nous engageons) sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent marché, à exécuter les prestations du marché aux conditions particulières ci-après, qui constituent l’offre.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m’est (nous est) notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

# RESPONSABILITE TECHNIQUE DU Coordonnateur SPS

Le titulaire désigne les personnes suivantes pour l’exécution de la mission, personnes ayant été dûment agréées pour la réalisation de missions de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé pour assurer une coordination de niveau 1 permettant la conduite de la mission dont les caractéristiques sont définies au CCP au sens de l’article R4532-25 du Code du travail.

Nom et adresse du coordonnateur SPS :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Nom et adresse du suppléant au coordonnateur SPS :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Le changement de coordonnateur SPS qualifié et/ou du ou des délégataires devra être proposé immédiatement au pouvoir adjudicateur qui pourra accepter ou refuser le remplaçant pressenti, conformément aux dispositions de l’article 6.2 du CCP.

Ces personnes sont détentrices des attestations de compétences.

# Prix ET MODALITES D’EXECUTION DE L’ACCORD-CADRE

L’offre est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo figurant à la première page de l’acte d’engagement.

L’accord-cadre donnera lieu à la conclusion de bons de commandes et de marchés subséquents dans le cadre des opérations dont le montant des travaux est inférieur à 1 500 000 € HT.

Le présent accord-cadre est un accord-cadre mono-attributaire s’exécutant par la conclusion :

* + - de bons de commande sera conclue par application des prix unitaires fixés dans la décomposition des prix jointe en Annexe 2 au présent acte d’engagement et suivant les missions prescrites ;
    - de marchés subséquents sera conclue sur la base des prix unitaires fixés dans la décomposition des prix jointe en Annexe 2. Celles-ci seront précisées ou complétées lors de la passation des marchés subséquents correspondants ;

L’accord cadre ne comporte pas de montant minimum ; comporte un montant maximum de  139 000,00 € HT ;

Les prix unitaires sont indiqués dans le bordereau des prix unitaires annexé au présent acte d’engagement (Annexe 2).

Les prestations sont rémunérées par application des quantités réellement exécutées et des prix figurant au bordereau des prix unitaires.

# Nantissement ou cession de créance

Le montant maximal de la créance que je pourrais céder ou présenter en nantissement, est ainsi, TVA incluse, de (en toutes lettres) :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

En cas de groupement :

Le montant maximal de la créance que le titulaire pourrait céder ou présenter en nantissement, est ainsi, TVA incluse, de (en toutes lettres) :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Conformément à l’article R.2191-55 du code de la commande publique, la notification de cession ou nantissement relative au présent marché sera faite auprès du comptable assignataire désigné au présent acte d’engagement.

# Durée dE l’accord-cadre

La durée de l’accord-cadre est de 12 mois à compter de sa notification.

Cet accord-cadre pourra être reconduit tacitement 3 fois à la date anniversaire de sa notification, pour une nouvelle période de 12 mois sans que sa durée totale n’excède 48 mois.

En cas de non-reconduction du marché, le pouvoir adjudicateur informera le titulaire de sa décision au plus tard 1 mois avant la date anniversaire de l’accord-cadre.

En cas de reconduction, le titulaire ne peut refuser celle-ci.

Des bons de commandes et des marchés subséquents pourront être notifiés au titulaire pendant toute la période de validité de l’accord-cadre.

# Durée dES MARCHES SUBSEQUENTS ET BONS DE COMMANDE

Leur durée part à compter de leur date de notification et s’achève à la validation du DIUO par le maître d’ouvrage. Cette durée est distincte des délais d’exécution impartis au titulaire pour exécuter les prestations prévues au contrat tels que définis dans le CCP.

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans l’article 13 du Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Coordonnées bancaires du titulaire ou du groupement **en cas de compte unique**.

Le maître d’ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

|  |
| --- |
| **COLLER LE RIB** |

En cas de groupement conjoint, les RIB des membres du groupement seront annexés au présent document.

**Modification des coordonnées bancaires**

En cas de modification des coordonnées bancaires en cours d’exécution de l’accord-cadre, le titulaire doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement par courrier à l’attention de l’agence comptable de l’APIJ et fournir le RIB correspondant.

**Avance**

Une avance de 20% du montant du bon de commande ou du marché subséquent, toutes taxes comprises, est accordée au titulaire du marché lorsque le montant initial du marché subséquent ou du bon de commande est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d’exécution est supérieur à 2 mois.

Dans la mesure où ces conditions sont réunies, le titulaire doit indiquer s’il refuse ou non de percevoir l’avance :

* Le titulaire refuse de percevoir l’avance
* Le titulaire ne refuse pas de percevoir l’avance

ANNEXE :

- annexe 1 : déclaration sous-traitance

- annexe 2 : Bordereau de Prix unitaire

**SIGNATURES**

Fait en un seul original

**Le prestataire**

Signature

*(Prénom, nom et qualité du signataire (dûment habilité ; à défaut joindre pouvoir))*

*(en cas de groupement signature du prestataire mandataire ; joindre pouvoir du co-traitant)*

le, …………………………………………

**Le représentant du pouvoir adjudicateur**

**L’Agence publique pour l’Immobilier de la Justice**

Signature

Le, …………………………………………………